

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1213

présenté par

M. Rogemont et M. Jean-Louis Dumont

ARTICLE 47

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ANIL offre un conseil juridique, financier et fiscal sur les questions liées au logement. Compte-tenu de ses missions, elle n'apporte aucune valeur ajoutée à la gestion du système national d'enregistrement, et n'a pas de compétences affirmées en ce domaine.

En conséquence, il est demandé que la gestion du système national d'enregistrement ne lui soit pas confié.